

Tutorats

Tutorats personnalisés

Aux nouveaux étudiants, il leur est proposé un tutorat qui les informe et oriente dans leur études, réalisé de manière personnalisée.

Information Générale

Que sont et en quoi consistent les tutorats personnalisés?

Les tutorats personnalisés sont proposés par la Faculté de Droit de l'Université de Alcalá depuis l'année universitaire 2003-2004. Au début de cette année l'Université a mis en marche, par l'intermédiaire du Vice rectorat, un Programme Général de Tutorats académiques Personnalisés, à lequel la faculté de Droit s'est affilié, approuvant un Programme spécifique pour les étudiants de Licence de Droit qui suit, dans ses lignes fondamentales, le Modèle Général de l'Université.

Les tutorats Personnalisés permettent aux nouveaux étudiants de l'Université de compter sur un tuteur personnalisé pour qu'il les guide durant la première année de la Licence. De plus, si un élève le demande aussi peut compter sur l'aide du même tuteur durant les deux années suivantes de la Licence, ceci est, jusqu'à de finir le premier cycle des études.

Les tutorats personnalisés permettent:

De procurer aux étudiants la connaissance optimale du fonctionnement de la faculté de droit et le cadre des études de la Licence.

De faciliter l'accès de toutes les ressources à portée de main et une aide continue personnalisée, plus intensif durant la première année de la Licence, pour renforcer leur capacité d'apprentissage.

De les aider à s'intégrer dans les études universitaires et dans la vie académique de la faculté.

D'améliorer leur rendement académique et leur satisfaction personnelle.

Vers qui faut-il se diriger et comment ça fonctionne ?

Les tutorats personnalisés concernent tous les nouveaux élèves de la faculté. Durant la première année de Licence ils s'organisent par le moyen de sessions programmées (avec un minimum de cinq annuelles), chaque d'entre elles avec des objectifs spécifiques en fonction du développement des études académiques (début des études, un suivi du cursus du premier semestre et préparation des examens de février, mise en valeur du rendement obtenu et révision des méthodes d'étude, un suivi académique du second semestre et bilan final du cursus).

A chaque élève est attribué un tuteur au début de ses études. Cette attribution se réalise dans le cadre du cursus 0, à partir du premier jour afin que l'élève puissent compter sur cette aide.

Les tutorats combinent des sessions participatives (tuteur-groupe d'élèves tutorisés) et sessions individuelles (tuteur-élève), afin que puisse être abordé de la meilleure façon les éventuels problèmes communs qui peuvent se présenter et individuels de chacun des élèves.

Depuis la première année il n'est pas programmé un calendrier de tutorats, mais l'élève peut se diriger vers son tuteur qui précisera de son aide et de l'orientation.

Qui sont les tuteurs ?

Les tuteurs qui se chargent des tutorats personnalisés sont des professeurs qui donnent des cours dans la faculté de droit et qui sont choisis pour réaliser ce travail avec leur plus grande motivation et sont engagés à réaliser les objectifs du programme du tutorats approuvé par la Faculté de Droit.

Les tuteurs sont nommés par le doyen de la faculté sous la proposition du coordinateur du Programme du tutorat de la faculté de Droit et reçoivent le visa des département correspondants.

Les élèves Erasmus - Socrate peuvent-ils aussi avoir des tuteurs ?

Les élèves Erasmus des Universités étrangères et Socrate de d'autres Universités espagnoles peuvent aussi participer au Programme de Tutorats de la faculté de droit. Ainsi, à chacun est attribué un tuteur, à qui ils peuvent se diriger pour recevoir son aide et son orientation.

Par leurs caractéristiques spécifiques, le calendrier général du tutorat ne s'applique pas à ces élèves, mais un spécifique qui dépend de chaque élève et de son tuteur. Ainsi, en arrivant à la faculté ou avant même, ils peuvent se mettre en contact avec le secrétariat du Programme Erasmus Et Socrate, qui leur indiquera le nom du tuteur attribué et ses horaires d'attention aux élèves.

Existe-il d'autres types de tutorats ou d'aides pour les élèves ?

Les tutorats personnalisés sont distincts des tutorats académiques qui correspondent à s'occuper de chaque professeur afin d'éclairer les doutes ou approfondir avec l'élève la connaissance de la matière spécifique donnée. Les horaires des tutorats académiques correspondent à chaque professeurs et les matières sont publiées dans les tableaux d'annonces et à la page web de la Faculté.

L'Université propose aussi une aide psychopédagogique aux étudiants par le moyen d'un cabinet psychopedagogique. Ce cabinet développe des activités et des ateliers monographiques qui peuvent être de grand intérêt pour les étudiants.

Qui coordonnent les tutorats? Vers qui je peux me diriger si, par exemple, je me trouve en mésentente avec mon tuteur?

Dans la faculté de Droit les tutorats sont coordonnés en ce moment par la professeur Dra. M^a. Victoria Jiménez Martínez (victoria.jimenezm@uah.es) à qu' ils peuvent se

diriger en cas de soucis, de doutes ou de critiques envers n'importe quel membre de la communauté universitaire avec qu'il y a un problème.
Le coordinateur est nommé par le doyen de la Faculté.